REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MALIJAI

Séance du 24/06/2025
Objet : Restaurant scolaire : attribution du marché

L'an deux mille vingt-cinq et le 24 juin à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, AILLAUD Marion, ROBERT Carole, HUBERT Armelle, AILLAUD Karine, MOUREN Sylvie et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, DEYE Manuel, BONO Vicente, HOLIET Samuel,

Absents excusés : Mmes BERNARD Myriam, KERBOUA Yasmina, Mrs. VARCIN Alexandre.
Absents : M. AKLA Mohammed, CHAMBRE Emmanuel, Mmes MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline.

Procurations : Mme KERBOUA Yasmina a donné procuration à Mme AILLAUD Karine.
M. VARCIN Alexandre a donné procuration à Mme FONTAINE Sonia.

M. Gilles GONCALVES a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE
le 25/06/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210401089-20250624-2025_03_31-

Conseil Municipal du 24/06/2025

Délibération n° 2025/03/31

Objet : Restaurant scolaire : attribution du marché

Madame le Maire informe le conseil municipal du résultat du marché pour la fourniture des repas du restaurant scolaire arrivant à son terme le 31/08/2025.

3 entreprises ont répondu à l'offre.
Elle rappelle que les critères d'attribution étaient :
1 / Valeur technique et quantitative : 40 points
2 / Valeur environnementale 20 points
3 / Prix des prestations : 40 points

L'analyse des offres a été réalisée par les services.

L'entreprise ayant obtenu la meilleure note est la suivante :
APAJH Lou Jas, Château-Arnoux

Mme le Maire propose d'attribuer le marché à cette entreprise et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires.

OUÏ cet exposé et après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'attribuer le marché à l'entreprise suivante :
APAJH Lou Jas, Château-Arnoux

- D'autoriser Mme le Maire à signer les documents nécessaires.

- Les crédits correspondants seront prévus au budget.

Malijai,
Le 24 juin 2025
Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE

REÇU EN PREFECTURE
le 25/06/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210401089-20250624-2025_03_31-